

COURTS ENTRE 2 RIVES



CORSE - Juin > REGION SUD - Août > TUNISIE - Oct.
Résidence d'écriture scénaristique de courts-métrages en Méditerranée

RÈGLEMENT 2023

RESIDENCE D'ÉCRITURE COURT-MÉTRAGE
CORSE : JUIN > REGION SUD : AOÛT > TUNISIE : OCT
→ INSCRIPTION JUSQU'AU 31 MARS 2023

PRÉAMBULE

La Diffusion KVA avec la Collectivité de Corse en lien avec le CNC, Corsica Pôle Tournages, Allindi, Cinefeel Prod et Quattrocento en coopération avec Le Centre Culturel L'Agora avec l'Institut Français de Tunisie, organisent la 2ème résidence d'écriture scénaristique itinérante méditerranéenne dédiée à la fiction courte sur le Territoire Corse, dans le Var en Région SUD et se terminera en Tunisie. **Cette résidence itinérante méditerranéenne est appelée « Courts Entre 2 Rives ».**

Un prix à la production est doté d'un préachat (5 000€ - Cinq mille euros) France 3 Corse ViaStella (France Télévisions). Cette résidence est une initiative de la COOPMED (coopération en Méditerranée).

1 - OBJET DE LA RESIDENCE

« COURTS ENTRE 2 RIVES » a pour objectif de développer une passerelle entre les deux rives de la Méditerranée pour favoriser l'émergence de jeunes talents et les coproductions internationales.

La résidence d'écriture scénaristique s'adresse à tous les porteurs de projets. Les candidats postulent avec un scénario original d'une fiction de vingt six minutes maximum ayant vocation à être tourné en Méditerranée. Les lauréats seront sélectionnés pour la première partie de la résidence d'écriture **du 17 au 24 juin 2023 en Corse à l'occasion du Festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu**. Cette première partie de la résidence aura pour objectif la structuration de leur scénario et la caractérisation de leurs personnages et un « pitch » devant un jury de professionnels. La seconde session destinée seulement à deux lauréats, se déroulera **entre le 14 et 17 août 2023 pendant le festival de La Lune à Carqueiranne dans le Var en Région SUD**. La seconde session de la résidence est dédiée au renforcement scénaristique du projet. La résidence se terminera en Tunisie **du 13 au 15 octobre au Centre Culturel à l'Agora en Tunisie (Quartier de la Marsa) à l'occasion du festival Vues sur les Arts**. La dernière partie proposera une présentation des projets devant un public et une partie du jury professionnel.

2 - CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

- Être un(e) porteur(se) de projet majeur(e) de **nationalité tunisienne** pour les candidats tunisiens et domiciliés **en Corse ou Région SUD** pour les candidats français.
- **N'avoir réalisé aucun long-métrage.**
- **Avoir ou non** réalisé un court métrage. (Films d'école et les autoproductions qui ont eu (ou non) une distribution sont sans impact sur les conditions d'éligibilité). Il peut donc s'agir d'un premier, deuxième, troisième (ect.) courts-métrages.
- Le scénario **de fiction** soumis doit avoir une **durée minimum de 15 minutes**, ne doit pas dépasser **26 minutes maximum** et doit être adapté pour un tournage en Tunisie, en Corse, en Région SUD ou sur les trois territoires. Le comité de sélection sera attentif aux récits de thématiques en lien avec la Méditerranée.
- Le scénario est écrit en langue française. **Les dialogues en langue corse ou dialecte arabe sont admis mais doivent être traduits en langue française.** L'auteur garantit qu'il s'agit d'une **œuvre originale** et **il assure la protection de son œuvre**.
- Il ne sera admis qu'un seul scénario par candidat. Si un candidat envoie deux projets, ils seront tous les deux exclus.
- Il ne sera admis **qu'un seul résident par projet**, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident sélectionné s'engage à signer une attestation qui stipule son rôle de réalisateur unique du film.
- Les auteurs-réalisateurs de ces projets doivent présenter un scénario (neuf et original) sans attribution d'une aide au développement.
- **L'auteur – réalisateur s'engage à être disponible aux dates concernées et sur toute la période de la résidence itinérante.**

3 - L'ORGANISATION DE LA RESIDENCE

- La **DIFFUSION KVA, QUATTROCENTO et L'AGORA** sélectionnent les projets. (Une liste d'attente sera établie en cas de désistement d'un candidat).
- Les candidats sélectionnés seront informés par courrier électronique. **Leurs présences sur toute la période est indispensable.** (Aucune arrivée pendant la résidence ou un départ le jour de la clôture ne sera accepté, faute d'annuler la sélection de l'auteur.)
- **Trois sessions sont organisées** : La 1^{ère} session du 17 au 24 juin en Corse, la seconde entre le 14 et 17 août dans le Var en Région SUD et la dernière session du 13 au 15 octobre en Tunisie.
- A terme de la première session de la résidence, les membres du groupe de travail sélectionneront **deux projets (1 projet français et 1 projet tunisien)** pour être présents aux deux sessions de la résidence itinérante.
- A Carqueiranne (Var, Région SUD), en août, les dernières versions scénaristiques des 2 lauréats seront à nouveau, étudiées par le conseiller en écriture et les partenaires de la résidence.
- En Tunisie, en octobre, les deux porteurs de projet sélectionnés présenteront oralement leur « pitch » devant un public.
- La remise des Prix aura lieu lors de la cérémonie de clôture du Festival Vues sur Les Arts à Tunis.

4 – PRIX

Deux prix seront décernés à l'issue de la Résidence **"#2 Courts Entre 2 Rives 2023"**:

- Un Prix à la production avec France 3 Corse ViaStella (France Télévisions),
- Allindi, la plateforme du cinéma corse et méditerranéen accompagnera le processus de production d'un court-métrage en vue de sa diffusion en ligne.

5 - DEPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures devront être envoyées par le candidat avant le **31 MARS 2023**.

- L'inscription est gratuite pour les porteurs de projet tunisiens (nationalité).
- **Une cotisation d'un montant de dix euros est à régler pour l'inscription des projets français.**

**INSCRIPTION EN FRANCE >> Merci d'envoyer un virement bancaire d'un montant de 10€ (dix euros) suivant les coordonnées suivantes: RIB DIFFUSION KVA 20600 FURIANI IBAN : FR76 1460 7000 5405 4195 3853 353
BIC : CCBPFRPPMAR Domiciliation : BPMED BASTIA-CAMPINCHI
Avec le libellé : Titre du projet + code postal + Règlement inscription ENTRE 2 RIVES 2023.**

- Par voie électronique pour l'inscription et d'un courriel comportant le dossier numérique rélié en une seul format PDF (6mo), **à l'adresse pour tous les projets courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com** (L'accusé de réception électronique faisant foi).

6 - ELEMENTS A FOURNIR

- a. [Le formulaire rempli en ligne https://forms.gle/dVbB3XZ7293NkoycA](https://forms.gle/dVbB3XZ7293NkoycA)
- b. Un dossier **en un seul PDF comprenant toutes les pièces dans l'ordre.**
(Taille maximum : 6 mo – Respecter l'ordre de 1 à 13 lors de la composition du dossier)
 1. Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées.
 2. Lien vers un éventuel film précédent avec ou sans de mot de passe valide jusqu'au 15 octobre 2023.
 3. **Le synopsis court : 3 ou 5 lignes.**
 4. Le scénario **sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.**
 5. La note d'intention d'écriture **et de réalisation.**
 6. Le CV de l'auteur (ou des auteurs) **avec une photo sur une seule page A4.**
 7. S'il y a lieu, une courte note sur un producteur pressenti ou confirmé.
 8. Si l'auteur réalisateur a l'intention de travailler avec un compositeur, merci de joindre une note d'intention musicale et le CV du compositeur.
 9. Tout élément artistique jugé pertinent (moodboard, casting ou autre).
 10. **Copie d'une pièce d'identité.**
 11. **Copie d'un justificatif de domicile (ex. facture téléphone).**
 12. Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé.
Règlement signé scanné et lié au dossier complet en un seul pdf.
 13. La preuve du virement bancaire pour les candidats français.

7 – COMMUNICATION

Les lauréats signeront une convention avec la Diffusion KVA, Quattrocento et l'Agora concernant les conditions d'accueil et de suivi de la résidence d'écriture. Ils s'engagent à participer à toutes les actions et rencontres proposées pendant la résidence et à autoriser toute publication le concernant sur les réseaux sociaux et autres médias suite à sa sélection. L'auteur(s) des PRIX signera/ront une seconde convention avec les mentions à faire figurer au générique du film et les conditions de publicité entre la société de production pressentie et Diffusion KVA. L'auteur et la société de production pressentie s'engageront également à accorder au centre culturel L'Agora et Diffusion KVA le droit d'organiser une projection en avant-première du court-métrage (scénario primé et suite à sa réalisation) dans le cadre de la programmation du festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu. La Diffusion KVA et l'Agora auront donc le droit de disposer de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de leurs activités **non commerciales**. Une copie du film sera déposée à l'AGORA, l'IFT, QUATTROCENTO et à la DIFFUSION KVA qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive en accord avec la Société de production.

8 - CONTACT:

Email : courtsentre2rives@lesnuitsmediterraneennes.com

L'AUTEUR / REALISTEUR

Signature, précédé de « lu et approuvé »

LA SOCIETE DE PRODUCTION EVENTUELLE

Cachet et Signature, précédé de « lu et approuvé »